

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 novembre 2016

Présents : Robert AZAÏS, Nathalie LACASSAGNE, Yves CHAPRON, Claudine MONTELS, Bernard CALMETTES, Martine JUND, Pascale SAUREL, Jean-Philippe ROQUES, Jacqueline COURNEDE, Jean-Claude ARNAUD, Pierre SOULIE, Jean-Bernard PHALIPPOU, Madeleine BRUSCHET.

Excusés : Cathy MOTYL, Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Claudine MONTELS

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le Lundi 21 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Robert AZAIS, Maire.

Celui-ci a salué les élus ainsi que Monsieur Fabre correspondant de presse pour le journal le Tarn Libre.

En préambule, Monsieur le Maire nous a annoncé que Terssac a obtenu le 1^{er} prix concernant le concours du fleurissement des villages dans sa catégorie.

La remise du prix se fera le 1^{er} décembre à CASTRES.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2016

Le compte-rendu du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Présentation du rapport de la cour des comptes concernant la C2A

Le code général des collectivités prévoit que les maires des communes disposent du rapport d'activités de l'établissement intercommunal de coopération ainsi que du rapport financier dont ils sont membres afin d'en faire la communication au Conseil Municipal.

Le rapport financier est arrivé en mairie le 18 octobre et Monsieur le Maire nous a présenté ce rapport et diverses observations de sa part ont été faites concernant la situation financière et la gestion des ressources humaines.

La C2A est fortement intégrée en matière de compétences assumées (dernière compétence prise au niveau de l'ADS suite au retrait des services de l'Etat).

Concernant le personnel, la C2A a peu de bâtiments lui appartenant et un nombre important de personnel travaille dans des locaux appartenant à la ville d'ALBI.

¼ des personnels techniques appartenant aux différentes communes de l'agglomération vont être transférés à la C2A. Pour notre secteur le lieu de travail sera basé à Jarlard.

La zone de Rieumas part à petite vitesse, ce qui implique une forte compétition entre les différentes zones concernant l'achat des terrains.

Le droit de tirage sur les fonds CLECTE au niveau de l'agglomération en 2010 concernant notre commune s'amenuise d'année en année, du fait de la prise en charge de nouvelles compétences par cette dernière. Par ailleurs, la diminution des subventions contribue à accentuer l'effet ciseaux dont nous sommes victimes et laisse peu de marge de manœuvre à la municipalité. Comme toutes les autres communes, nous participons à des investissements très lourds sur la C2A ce qui nous laisse peu de manœuvre pour avancer les dossiers sur la commune.

3) Délibération portant sur les modifications statutaires et transfert de compétences à la C2A par la loi NOTRE.

Monsieur le Maire a fait un petit décryptage sur le 3^{ème} et dernier volet de la réforme territoriale : 3 lois qui nous impactent surtout au niveau des transferts ou affirmation des compétences (loi MAPTAM, loi NOTRe).

La loi MAPTAM : est une loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles comme collectivité de pleine compétence.

La loi concernant la réforme territoriale qui ramène le nombre de région à 13 : elle conduit à faire fusionner un certain nombre d'anciennes régions et défini leur émergence en matière économique.

La loi NOTRe : porte notamment sur une Nouvelle Organisation du Territoire de la République avec des compétences économiques à la région qui s'appuiera sur les communautés de communes ou d'agglomération. De cette dernière loi découle un certain nombre de compétences qui vont être transférées à la communauté d'agglomération de l'albigeois et notamment **la loi GEMAPI** : compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, sur les gens du voyage, l'assainissement. Pour cette dernière, la compétence est déjà transférée.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité (13 voix).

4) Délibération de demande de subvention ADMR

L'ADMR n'avait pas fait de demande officielle de subvention en début d'année. C'est chose faite aujourd'hui. Sur proposition de Monsieur le Maire une subvention de 400 euros lui sera attribuée car elle intervient sur notre commune.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix).

5) Délibération de demande de subvention pour la manifestation du 11 novembre

Comme les années précédentes, dans le cadre de la manifestation du 11 novembre, nous faisons appel à l'école de musique d'Albi par l'intermédiaire de Monsieur Benoît ZAVATTERO.

Traditionnellement, une subvention est attribuée pour leur prestation.

Cette année une somme de 150 euros sera versée à l'association Génération Mouvement afin qu'elle soit redistribuée aux musiciens.

Monsieur le Maire nous a fait un rappel sur cette manifestation qui s'est déroulée avec 4 piquets d'honneur du 8^{ème} RPIMA.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité (13 voix).

6) Délibération fixant la contribution municipale annuelle pour « Ecole et Cinéma » pour signature convention avec Média Tarn

Jusqu'à cette année, les enfants pouvaient participer à différents spectacles sans que les communes accordent une participation financière.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association gestionnaire une participation financière à hauteur de 1,50 euros par élève est demandée aux communes, ce qui permettra de faire vivre cette activité.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix)

Dans le cadre de la participation des communes au fonctionnement du syndicat mixte pour la gestion de l'école nationale de musique et de danse du Tarn, la municipalité de Terssac va se rapprocher du conservatoire afin de signer une nouvelle convention qui remplacera celle qui avait été signée en 2003 et qui clarifiera notamment avec les familles concernées le montant exact des prestations versées par les familles et par la mairie.

7) Délibération rectificative concernant la cession du bail à réhabilitation du bâtiment situé Place de l'Eglise à Habitat Social PACT 81.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 le PACT du Tarn a changé d'appellation et se nomme SOLIHA.

Le 29 août le conseil municipal avait pris une délibération concernant la réhabilitation de 3 logements appartenant à la commune dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec SOLIHA.

En fait ce bail à réhabilitation sera signé avec HSP 81 Habitat Social PACT81 (société anonyme à but non lucratif) créée à l'initiative du PACT, et qui a pris le relais pour continuer de produire des logements à caractère social

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité (13 voix)

8) Délibération concernant la régularisation de la TVA d'une facture de la C2A de décembre 2005

Présentation faite par Bernard CALMETTES: la trésorerie apure en ce moment certains comptes qui n'ont pas été régularisés pour solder les paiements.

En ce qui concerne une factures de la C2A du 5 décembre 2005 d'un montant de 16 653,77 euros TTC dont 848,20 euros de TVA doit être régularisée.

Il nous est donc demandé de prendre une délibération dans le but de faire une régularisation pour solder le paiement de la facture de la redevance de l'assainissement pour l'exercice 2004-2005 au compte 7068129.

Diminution sur crédits ouverts, compte 61521, d'un montant de 868,20 euros et augmentation sur crédits ouverts, compte 7068129, d'un montant de 868,20 euros.

Délibération modificative adoptée à l'unanimité (13 voix)

9) Informations et questions diverses :

- ***Dossier effondrement des berges suivi par Claudine Montels***

Le bureau d'ingénierie géotechnique TERREFORT a été retenu dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de surveillance des mouvements superficiels des berges sur la commune.

Une réunion avec l'ensemble des riverains concernés a eu lieu à la Maison des Associations le mercredi 16 novembre à 18h.

Le directeur Monsieur DELAUNEY nous a présenté Monsieur Sébastien DELABROUSSE, ingénieur géotechnicien, qui sera responsable de cette étude accompagné d'un technicien supérieur.

Un planning prévisionnel a été présenté et se compose comme suit :

- ✓ Dernière semaine de novembre, mois de décembre et première semaine de janvier : analyse du site
- ✓ Deuxième semaine de janvier : proposition des implantations
- ✓ Troisième semaine : état des lieux
- ✓ Dernière semaine de janvier et première de février : sondage, instrumentation
- ✓ Deuxième semaine de février, première semaine de mars et dernière semaine de mars : mesures
- ✓ Mois de février : laboratoire
- ✓ Mois de mars : rapport
- ✓ Mois d'avril : édition

Jean-Claude ARNAUD, riverain concerné, a trouvé cette réunion d'informations très intéressante et instructive. Il pense que cette opération sera bénéfique pour les riverains concernés.

Monsieur le Maire a rappelé que la commune avait obtenu une subvention Fonds Barnier de 50% du montant de cette étude.

- ***Assemblée générale du district du Tarn de football présentée par Yves CHAPRON***

Elle a eu lieu le 4 novembre 2016 dans la salle Multi-Activités : à cette occasion, le président a remis à Yves CHAPRON, représentant l'ensemble des élus, un plateau gravé.

Suite à la fusion des 2 ligues, la nouvelle ligue s'appellera OCCITANIE.

- ***Conseil d'école présenté par Nathalie LACASSAGNE***

Celui ci a eu lieu le 10 novembre. L'école présente un effectif de 103 élèves inscrits.

4 enfants du voyage, présents sur la commune, sont également accueillis à l'école pour une durée déterminée.

2 élèves de maternelle seront accueillis en janvier.

Cette année 3 nouvelles enseignantes sont arrivées.

Dans le cadre des diverses activités :

La classe découverte en Auvergne s'est bien passée.

Plusieurs manifestations vont se dérouler durant l'année scolaire.

L'activité lire et faire lire (école et cinéma) avec l'intervention d'un auteur pour les petites sections.

Un spectacle FOL.

Sorties au musée, archives départementales et Trifyl.

Activité avec l'USEP.

Piscine pour les GS/CP et CM (12 séances du 4 janvier au 26 avril les mercredi matins).

Vendredi 25 novembre, les enfants de l'école de Terssac recevront les enfants d'Ukraine vers 15 heures qui leur présenteront un spectacle de danse. Un goûter en commun sera offert par la mairie.

- ***Spectacle de danses samedi 26 novembre – Salle Multi Activités :***
Pascale SAUREL nous fait un petit rappel.

Le vendredi, après la rencontre avec les enfants de l'école, les familles d'accueil récupéreront les enfants.

Le samedi à 16 heures RV à la salle Multi-Activités afin de préparer la répétition du spectacle.

Samedi soir à 20h30. L'association « les joyeux petits souliers » (association au profit des hôpitaux et orphelinats de Liv en Ukraine) donnera un spectacle de danse accompagné du groupe de chanteurs professionnels Orphéus. Ce spectacle a pu se réaliser grâce au soutien de la municipalité et des associations de la commune dont l'Amicale Terssacoise et la mairie. A ce jour on compte 180 réservations (400 places assises sont disponibles).

Les enfants quitteront les familles d'accueil et repartiront le dimanche matin pour l'Ukraine vers 10h.

- ***Café littéraire : Pascale SAUREL.*** Le 20 janvier 2017, à partir de 16h30, se déroulera un « café littéraire » à Terssac. Didier GOUPIL, auteur toulousain, viendra présenter son livre – « Traverser la seine ». Ce projet est porté par les amis des livres.
- ***Noël des salariés :*** celui-ci aura lieu le 16 décembre à 18h30.
- ***Broyage des déchets : Martine JUND.*** Le broyage a été reconduit. Les dossiers de demande d'intervention doivent être déposés en mairie.
- ***Bio Sceaux :*** l'expérience dans le cadre des activités périscolaires n'a pas été reconduite par l'école. Après avoir rencontré le directeur du CLAE l'action va être reprise par le centre de loisirs.
- ***PLU :*** la révision du PLU suit son cours, et une réunion d'information se fera prochainement.

La séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance

Claudine MONTELS